



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 33942

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur le passage de la chaîne de France 3 en haute définition. Le rapport Boyon sur l'avenir de la télévision numérique terrestre, publié en août 2011, définissait le passage de l'ensemble des chaînes de la TNT en haute définition comme un « impératif ». Dans le cas de France 3, cet impératif est d'autant plus vécu comme tel par les téléspectateurs de France télévisions, qui ne comprennent pas que la qualité d'image soit différente entre des chaînes du service public, par exemple lorsqu'elles diffusent successivement le même évènement sportif. Il souhaite savoir le calendrier et les mesures qu'elle compte mettre en œuvre pour ce passage.

Texte de la réponse

L'objectif d'offrir la meilleure qualité d'image et de son à ses téléspectateurs relève pour France Télévisions de sa mission de service public. En ce sens, l'ensemble des chaînes publiques a vocation, à terme, à passer en haute définition (HD). L'offre de programmes de France 3 (sports, documentaires, cinéma) justifierait tout particulièrement une qualité d'image et de son optimale, et partant, sa diffusion en HD sur la Télévision numérique terrestre (TNT). Cependant, conformément à la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication, la diffusion de France 3 en HD nécessiterait le maintien de sa diffusion en définition standard compte tenu des différences de normes de compression entre les deux formats, afin que la chaîne puisse continuer à être reçue par les téléspectateurs non encore équipés de récepteurs compatibles. Or, les ressources radioélectriques disponibles sur les 8 multiplex de la TNT ne sont pas aujourd'hui suffisantes pour permettre cette double diffusion de France 3. Les évolutions technologiques de la plateforme TNT envisagées permettront de libérer des ressources radioélectriques pour le passage en haute définition d'une partie des chaînes, dont France 3, qui ne sont pas encore diffusées dans ce format. Le calendrier de mise en place de ces évolutions technologiques devrait être déterminé dans les prochains mois. Dans l'attente des disponibilités hertziennes futures, France Télévisions met à profit sa présence sur les autres réseaux de distribution pour préparer l'avenir et proposer aux téléspectateurs, dans la mesure du possible, des versions HD de certains de ses programmes les plus emblématiques. Ainsi, une version HD de France 3 est disponible depuis 2010 sur les réseaux ADSL, et sur certains réseaux câblés, permettant la diffusion en direct des principaux événements sportifs filmés en haute définition (Tour de France, Roland-Garros), et également d'émissions de spectacle vivant, de magazines (Des racines et des ailes, Thalassa) et de fictions. L'effort de la chaîne porte en particulier sur les oeuvres audiovisuelles et cinématographiques et les programmes emblématiques. France 3 généralise progressivement l'approvisionnement en HD pour ce type de programmes, afin de préparer au mieux l'échéance de sa future diffusion HD en TNT. Opération de vaste envergure, la mise à niveau en HD des équipements est engagée par France Télévisions depuis plusieurs années. Elle concerne les matériels de diffusion (mise en place d'un centre de diffusion et d'échanges totalement opérationnel pour la diffusion HD sur la période 2011-2014), mais aussi le renouvellement de la totalité des matériels de tournage, de captation, de production et de post-production. Afin de prendre en compte le contexte économique de l'entreprise et de s'adapter au calendrier prévisible de passage de la diffusion de France 3 en HD, certains des investissements, initialement programmés sur la

période 2011-2015, ont été reportés en 2016. Ces investissements se poursuivent toutefois à un rythme soutenu et reflètent l'ambition de France Télévisions d'être demain en mesure de proposer l'ensemble de son offre de programmes en HD natif, qu'il s'agisse d'acquisitions ou de production propre (information nationale et régionale, spectacle vivant...).

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33942

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7994

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4518